

# Bilan 2010-2012

## du PRSE 2



### Santé Environnement

2<sup>ème</sup> plan Régional 2010-2014



<b>I. Introduction</b>	4
<b>II. Articulation du PRSE 2 avec les autres plans en lien avec la santé environnementale</b>	5
<b>III. Bilan à mi-parcours des fiches-actions</b>	5
Fiche 1 : Connaître et agir pour améliorer la qualité de l'air intérieur	6
Fiche 2 : Protéger la santé et l'environnement des enfants et des personnes vulnérables	8
Fiche 3 : Lutter contre l'habitat indigne	11
Fiche 4 : Diminuer l'impact du bruit dans les bâtiments	12
Fiche 5 : Améliorer la qualité environnementale et sanitaire des bâtiments	13
Fiche 6 PLAN PARTICULES : Réduire les émissions de particules du secteur domestique	14
Fiche 7 PLAN PARTICULES : Mieux réguler la mobilité et réduire les émissions atmosphériques unitaires de chaque mode de transport	15
Fiche 8 PLAN PARTICULES : Améliorer la connaissance sur les particules (et autres polluants)	16
Fiche 9 SANTÉ ET TRANSPORTS : Favoriser les transports actifs et les mobilités douces	17
Fiche 10 SANTÉ ET TRANSPORTS : Améliorer la santé et le confort des usagers et des travailleurs des transports	18
Fiche 11 : Réduire les substances toxiques dans l'air et dans l'eau	19
Fiche 12 : Développer des actions d'incitation et d'aide à la substitution de substances toxiques en milieu de travail et favoriser le développement de procédés alternatifs	21
Fiche 13 : Réduire l'exposition des enfants et des femmes enceintes ou en âge de procréer aux substances les plus dangereuses	22
Fiche 14 : Favoriser la formation continue dans le domaine santé environnement travail des professionnels de santé	23
Fiche 15 : Promouvoir la santé environnementale auprès des collectivités et du grand public	24
Fiche 16 : Développer la formation en santé environnement travail dans l'enseignement supérieur et technique	25
Fiche 17 : Éduquer les jeunes en santé environnement	26
Fiche 18 : Améliorer la qualité de l'eau potable	27
Fiche 19 : Protéger de manière efficace la ressource aux échelles des périmètres de protection et des aires d'alimentation de captages	28
Fiche 20 : Améliorer les connaissances sur la présence de substances émergentes dans les eaux	30
Fiche 21 : Améliorer la prévention de la survenue de cas de légionellose	32
Fiche 22 : Réduire les expositions environnementales	34
Fiche 23 : Limiter l'impact sanitaire des installations nucléaires de base sur les travailleurs comme sur le public	35
Fiche 24 : Réduire les risques sanitaires liés aux plantes invasives	36
<b>Synthèse</b>	37
<b>Glossaire</b>	38

## Liste des figures

Figure 1 : Plaquette sur la réglementation de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants	8
Figure 2 : Affiche envoyée aux écoles "Les bons gestes pour la qualité de l'air dans les classes"	9
Figure 3 : Carton d'invitation du colloque "Efficacité énergétique, confort acoustique, qualité de l'air intérieur"	13
Figure 4 : Plaquette "Travailler sans cancérigène"	19
Figure 5 : Plaquettes 2010 et 2011 sur la qualité des eaux en région Centre	27
Figure 6 : Graphique présentant l'évolution du pourcentage de PPC en région Centre depuis 2004	28
Figure 7 : Fiche sur la Berce du Caucase (CEN Centre)	36

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Festivals musicaux et actions de sensibilisation sur les risques liés à la musique amplifiée	10
Tableau 2 : Locations de vélo en région Centre	17

# I. Introduction



Le **Plan régional santé environnement seconde génération** (PRSE 2) de la région Centre a été élaboré par Monsieur le Préfet de région, Monsieur le Président de la Région Centre et Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre. Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 24 décembre 2010, et assure ainsi la continuité avec le premier PRSE qui avait été prorogé jusqu'au 31 décembre 2010. Il constitue la déclinaison régionale du second Plan national santé environnement (PNSE 2), plan élaboré suite au Grenelle de l'environnement et présenté au gouvernement le 24 juin 2009.

Le PRSE 2 de la région Centre a été réalisé par le **Groupe régional en santé environnement (GRSE)**. Ce groupe de travail est constitué de représentants de l'État, de collectivités territoriales, d'associations de protection de l'environnement et de consommateurs, de représentants d'employeurs et du monde économique, et de représentants des salariés. Lors de sa dernière réunion pendant la phase d'approbation du PRSE 2 (en novembre 2010), le GRSE a souhaité s'élargir en intégrant trois organismes impliqués dans des actions

du PRSE 2 : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail en région Centre (CARSAT) et le réseau GRAINE Centre. Par ailleurs, afin de tenir compte de l'évolution des institutions, le Président de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie remplace désormais le Président de la Conférence régionale de santé, et l'Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux remplace l'Union régionale des médecins libéraux. Établi pour la période **2010-2014**, le PRSE 2 est suivi par l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et le Conseil régional.

Le PRSE 2 se compose de **61 actions réparties entre 24 fiches-actions et structurées autour de six grandes thématiques** : l'habitat et l'air intérieur, les transports et les particules, les produits cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR), les formations et l'information, l'eau et les légionelles et les expositions environnementales. **L'objet de ce bilan est de présenter l'état d'avancement de chaque action.**

## II. Articulation du PRSE 2 avec les autres plans en lien avec la santé environnementale

Depuis l'approbation du PRSE 2, plusieurs autres documents de planification en lien avec la thématique santé environnementale ont été finalisés au niveau régional :

- le Plan régional de santé au travail 2010-2014<sup>1</sup>, animé par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),
- le plan écophyto 2018<sup>2</sup>, porté par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et validé par son Comité régional d'orientation le 17 novembre 2011,
- le Projet régional de santé<sup>3</sup> (PRS), adopté par arrêté du Directeur général de l'ARS du Centre le 22 mai 2012,
- le Schéma régional climat air énergie<sup>4</sup> (SRCAE), copiloté par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, approuvé en juin 2012.

Chacun de ces plans vient renforcer les actions en faveur d'un environnement plus favorable à la santé des habitants de la région Centre sur un champ d'intervention particulier.

Le Plan régional de santé au travail a identifié quatre axes d'intervention majeurs pour prévenir les maladies professionnelles et les accidents du travail :

- développer la production de la recherche et de la connaissance en santé au travail dans des conditions de pérennité, de visibilité et de rigueur scientifique, et en assurer la diffusion opérationnelle jusqu'aux entreprises et à leurs salariés,
- développer des actions de prévention aux risques professionnels, en particulier les risques psycho-sociaux, le risque chimique (notamment les substances CMR et les neurotoxiques), et les troubles musculo-squelettiques,
- renforcer l'accompagnement des entreprises dans leurs actions de prévention, en s'attachant tout particulièrement aux entreprises de 11 à 49 salariés, souvent dépourvues de représentation du personnel, mieux les informer des enjeux de la prévention et leur procurer les outils indispensables,
- assurer, au travers de la mise en œuvre de la réforme des services de santé au travail, la place de ces acteurs dans la stratégie de prévention, et renforcer la coordination et la mobilisation des différents partenaires, tant au niveau national que dans les régions.

Le plan écophyto vise à réduire de 50 % l'usage des pesticides à l'horizon 2018, tout en maintenant le niveau de production agricole en quantité et en qualité. Le GRSE a acté que sa déclinaison régionale y intégrerait les actions en lien avec les pesticides telle que la surveillance de la qualité de l'air. Le plan écophyto régional est axé autour de sept thèmes :

- recenser et actualiser les données disponibles et les actions réalisées afin de pouvoir dresser un état des lieux,
- promouvoir les bonnes pratiques environnementales,
- assurer la compétitivité économique des filières agricoles,
- améliorer la sécurité des utilisateurs,
- mettre en réseau (outils et animation),
- évaluer,
- innover dans la communication.

Le Projet régional de santé est composé de plusieurs éléments :

- le Plan stratégique régional de santé, qui définit les grandes orientations et priorités de l'ARS,
- les trois schémas d'application sectoriels : le Schéma régional de prévention, le Schéma régional d'organisation des soins (hospitalier et ambulatoire), le Schéma régional d'organisation médico-sociale,
- les Programmes d'application des schémas.

Les actions relatives à la santé environnement se retrouvent dans le Schéma régional de prévention.

Le Schéma régional climat air énergie vient substituer et compléter le Plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) établi en 2010 par la Région Centre : il y intègre, en complément des actions relatives à la qualité de l'air du PRQA, l'analyse et les préconisations d'orientations concernant le changement climatique. Le SRCAE définit également les communes situées en zones sensibles pour la qualité de l'air et décline les orientations du Plan particules national. Il n'est pas opposable à l'exception de son annexe relative au schéma éolien, mais de nombreux documents de planification et d'orientations (Plan de protection de l'atmosphère, plans locaux d'urbanisme, plans de déplacements urbains...) devront être compatibles avec les orientations du SRCAE.

## III. Bilan à mi-parcours des fiches-actions

Conformément aux engagements du PRSE 2, les pilotes des fiches-actions se sont réunis en comité restreint en juillet 2012, préalablement à la tenue du GRSE, pour valider la synthèse de leur contribution au PRSE 2.

Le bilan à mi-parcours a été examiné le 28 septembre 2012 par les membres du GRSE.

Le bilan des 24 fiches-actions est présenté ci-après.

<sup>1</sup> <http://www.centre.directe.gouv.fr/Plan-Regional-de-Sante-au-Travail,2489.html>

<sup>2</sup> <http://www.ddaf45.agriculture.gouv.fr/Ecophyto-2018-validation-du>

<sup>3</sup> <http://www.ars.centre.sante.fr/Le-Projet-Regional-de-Sante.118586.0.html>

<sup>4</sup> <http://www.loiret.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/L-Etat-en-region/Environnement/Le-Schema-Regional-Climat-Air-Energie-du-Centre-SRCAE>

## Connaître et agir pour améliorer la qualité de l'air intérieur

Pilotes de la fiche : ARS et DREAL

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Réduire les expositions liées à l'amiante	Préfecture de Région	😊 en cours de réalisation
Développer la connaissance des sources de pollution	BRGM / Lig'Air	➔ réorientation
Développer un réseau de conseillers habitat-santé en environnement intérieur	MFC	😊 en cours de réalisation

### 😊 Réduire les expositions liées à l'amiante

Suite à l'interdiction totale de l'utilisation de l'amiante en 1997, les propriétaires de bâtiments ont eu l'obligation de procéder à des repérages successifs des matériaux amiantés, puis de constituer un dossier technique amiante, qui regroupait notamment ces repérages. La réglementation relative à la gestion du risque amiante a été revue en 2011 et nécessite encore certains arrêtés d'application pour être totalement applicable. Ce renforcement de la réglementation vise notamment à la rendre plus accessible (la réglementation résultait jusque là d'une superposition de textes la rendant peu lisible) et à étendre le champ des repérages (les toitures en fibrociment, par exemple, ne faisaient pas partie des repérages).

Les propriétaires d'immeubles bâtis, dont les collectivités territoriales, se sont engagés dans d'importants chantiers pour répondre à leurs obligations et prévenir les expositions à l'amiante.

En 2005, des dossiers techniques "amiante" (DTA) ont ainsi été réalisés sur les 100 lycées et 15 bâtiments annexes de la Région Centre. Deux millions de mètres carré ont ainsi été inspectés. Des diagnostics complémentaires sont systématiquement réalisés avant travaux dans les établissements. Ces diagnostics sont essentiels et permettent d'évaluer la nécessité ou non de faire un confinement ou un plan de retrait des matériaux amiantés par une entreprise spécialisée. Après les travaux, les DTA sont mis à jour. Il y a environ 30 opérations par an de travaux dans les lycées de divers types (électricité, réhabilitation, etc.).

Le contrôle de l'application de cette réglementation par les services de l'État repose sur les dispositions prévues par la circulaire interministérielle du 14 juin 2006. Cette circulaire demande aux préfets d'associer l'ensemble des services compétents pour répartir les opérations de contrôles selon leurs champs d'intervention.

Cette circulaire vise notamment les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). En 2006, l'Inspection des installations classées a ainsi rappelé à l'ensemble des ICPE soumises à autorisation concernées (1500 établissements) l'obligation de réaliser un DTA et a obtenu pour les deux tiers d'entre eux une réponse de leur part garantissant un engagement de l'avoir soit réalisé, soit programmé.

L'ARS effectue des contrôles dans les établissements sanitaires et médico-sociaux afin d'évaluer la conformité à la réglementation amiante et de corriger les écarts observés. D'après les retours obtenus par la DREAL auprès des Directions départementales des territoires (DDT), il convient de signaler leur rôle d'information auprès des professionnels ou des particuliers sur l'état de la réglementation et/ou sur les moyens d'élimination des produits issus de l'amiante. Enfin, l'audit des 99 bâtiments de l'État, réalisé entre 2010 et 2011 dans le département de l'Indre-et-Loire, comportait d'une part la vérification du DTA et prévoyait, au besoin, les travaux nécessaires à la protection des occupants et utilisateurs de ces bâtiments contre les risques sanitaires liés à l'exposition à l'amiante.

Par ailleurs, les DTA ont été demandés et examinés systématiquement en 2006 et 2007 lors des visites de sécurité des ERP de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> catégories.

Afin de disposer d'une vision large des actions réalisées depuis 2006, un bilan interministériel de l'application de la circulaire est en cours en 2012 au niveau national et doit faire l'objet d'une nouvelle instruction en 2013. Au niveau régional, une synthèse des actions menées par les différents services a également été initiée à l'été 2012. Cette enquête a mis en évidence l'opportunité de redynamiser la collaboration interministérielle. La coordination des actions relatives à la prévention des risques liés à l'amiante sera proposée à chaque préfecture de département.

### ➤ Développer la connaissance des sources de pollution

L'étude Isoformal, portant sur les sources primaires de formaldéhyde et menée par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), a été abandonnée.

Par contre, un autre projet de recherche, appelé Formul'air et mené par Lig'Air en partenariat avec le laboratoire ICARE (Institut de combustion aérothermique réactivité et environnement) du Centre national de recherche scientifique (CNRS), est en cours. Cette étude vise à déterminer les sources secondaires de

production de formaldéhyde dans 3 établissements scolaires de la région Centre : une première campagne de mesures a été réalisée au lycée de la Source (45) et une autre est en cours au collège Nicolas Le Blanc de Bourges (18). Cette étude, dont les mesures ont démarré en 2012, sera menée sur 3 ans.

Lig'Air a également réalisé des mesures de qualité de l'air dans des maisons basse consommation d'énergie (étude Home'air<sup>5</sup>) et des mesures de qualité de l'air dans un lycée<sup>6</sup>.

### 😊 Développer un réseau de conseillers habitat-santé en environnement intérieur

La mise en place de l'action a pris du retard en raison de l'attribution du financement (type d'emploi coûteux pour l'organisme mais aussi pour le patient), mais également de par sa complexité : de nombreux partenaires doivent être rencontrés et tenus informés de la mise en place de cette étude. Pour autant, de nombreux opérateurs ont été vus, et le projet est en bonne voie :

- rencontre des partenaires et des financeurs : une dizaine de rencontres a eu lieu avec des partenaires opérationnels et/ou des financeurs potentiels sur la région (Conseil régional, ARS, DREAL, associations spécialisées dans les pathologies respiratoires, mutuelles de santé, Lig'Air),

- connaissance du métier de Conseiller médical en environnement intérieur (CMEI) : une visite a été réalisée en Bourgogne, où la Mutualité Française a créé un service de CMEI. Cette visite a permis de connaître le mode de fonctionnement d'un poste CMEI, ses avantages et ses inconvénients. Cette étude a été complétée par les informations obtenues lors du recensement de tous les CMEI existants au niveau national (profession, lieu d'exercice...). Des réunions bilatérales ont été menées pour connaître et expliciter les conditions de faisabilité d'un poste CMEI,

- connaissance des pathologies respiratoires en région Centre : une étude rapide des pathologies respiratoires en région Centre a été effectuée.

L'étude est dans sa phase d'écriture finale, un rapport préliminaire a été rendu début juillet.

<sup>5</sup><http://www.ligair.fr/publication-et-outils-pedagogiques/air-interieur/rapports>

<sup>6</sup>Étude plus détaillée dans la fiche 2, action 3

## Protéger la santé et l'environnement des enfants et des personnes vulnérables

Pilotes de la fiche : ARS et DREAL

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Évaluer le risque des établissements sensibles construits sur des sites potentiellement pollués	DREAL	😊 en cours de réalisation
Réaliser une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et crèches en région Centre	DREAL / Lig'Air	😊 action réalisée
Connaître la qualité de l'air intérieur dans les lycées et sensibiliser les gestionnaires et occupants	Conseil régional	😊 en cours de réalisation
Sensibiliser les responsables d'établissements à la qualité de l'air intérieur	Académie d'Orléans-Tours	😊 en cours de réalisation
Sensibiliser aux risques liés à l'écoute prolongée des baladeurs, à la musique amplifiée dans les concerts et salles de musique	ARS	😊 en cours de réalisation
Améliorer la prévention relative au risque pollinique envers les personnes allergiques	ARS	😞 action non engagée

### 😊 Évaluer le risque des établissements sensibles construits sur des sites potentiellement pollués

Fin juin 2012, parmi les 57 écoles recensées, 32 diagnostics étaient en cours de réalisation et 15 étaient réalisés et validés par le groupe de travail national. Sur ces 15 établissements, 14 ont été classés en catégorie "A" (les sols ne posent pas de problème) et 1 est classé en catégorie "B" (les aménagements et les usages permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées). Des modalités de gestion de l'information devront

cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux viennent à être modifiés.

L'action est bien avancée puisque la grande majorité des diagnostics, réalisés par le BRGM, est engagée (plus de 80 %) et que les résultats de ces diagnostics ont été validés par le groupe de travail national pour plus de 25 % des établissements concernés de la région.

### 😊 Réaliser une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et crèches en région Centre

En région Centre, des mesures de la qualité de l'air intérieur (mesures du formaldéhyde, du benzène et du confinement des locaux) ont été réalisées par Lig'Air dans 13 écoles et crèches de la région.

Un établissement a dépassé le seuil d'action rapide ( $100 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) en janvier 2011. Cet épisode de pollution a été traité par la cellule de gestion locale ; des analyses complémentaires ont été réalisées par Lig'Air, en collaboration avec le laboratoire ICARE du CNRS d'Orléans, afin d'identifier la source d'émission de formaldéhyde. L'incident avait pour origine un défaut de ventilation et l'utilisation de produits de nettoyage bactéricides contenant du formaldéhyde.

Un second établissement disposait d'une classe dans laquelle la concentration en formaldéhyde était élevée (comprise entre 50 et  $100 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ). Dans cet établissement, des mesures complémentaires ont été réalisées en avril 2012 afin d'identifier les sources probables de pollutions. Les résultats, mis en évidence par l'École des Mines de Douai, ont montré que la source majoritaire d'émission en formaldéhyde provenait d'un plafond. Plusieurs solutions ont été proposées pour diminuer la concentration en formaldéhyde, notamment en favorisant la ventilation et l'aération quotidienne des locaux.

Cette action a permis de sensibiliser les établissements à l'importance de la qualité de l'air intérieur. La métrologie dans ces établissements sera obligatoire à compter de 2015.



Figure 1 : Plaquette sur la réglementation de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants

## ☺ Connaître la qualité de l'air intérieur dans les lycées et sensibiliser les gestionnaires et occupants

Le projet initial qui devait porter sur l'évaluation de la qualité de l'air intérieur sur une trentaine de lycées a été abandonné. D'autres projets sont cependant en cours :

- le projet d'analyse de la qualité de l'air dans les salles de cours ou de travaux pratiques du lycée Choiseul de Tours a été réalisé en 2011. Il s'inscrit dans l'appel à projets Lycéens citoyens lancé par le Conseil régional. Accompagnés de leurs professeurs et de Lig'Air, 162 élèves ont réalisé une campagne de mesures de 18 composés organiques volatiles (COV) et de 9 composés

aldéhydes dans 13 salles de cours et de travaux pratiques. Les résultats des mesures pour l'ensemble des composés montrent que les concentrations sont inférieures au seuil d'action rapide des composés. L'étude a permis de sensibiliser l'ensemble des élèves et du personnel enseignant sur la qualité de l'air intérieur, - une étude portant sur les sources secondaires de formaldéhyde dans 3 établissements, dont un lycée, est menée par Lig'Air et le CNRS<sup>7</sup>.

## ☺ Sensibiliser les responsables d'établissements à la qualité de l'air intérieur

Différentes actions de sensibilisation ont été réalisées :

- une action d'information auprès des membres des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) académiques départementaux (50 personnes concernées),  
- des actions destinées à avoir un regard critique sur les installations existantes pour éventuellement initier des transformations. Dans le cadre de cette action, 3 formations, réunissant chacune une cinquantaine de personnes, ont été proposées : une auprès des directeurs d'écoles et des maires de Loir-et-Cher, une auprès des directeurs d'écoles d'Indre-et-Loire et une auprès des gestionnaires d'établissements,  
- des actions pédagogiques destinées à sensibiliser les enfants. Dans ce cadre, l'Académie a réalisé une affiche "L'air dans les classes : les bons gestes" avec Lig'Air (cf. figure 2) et l'a envoyée à tous les directeurs d'établissements publics de la région (écoles, collèges et lycées, soit environ 2 500 envois), accompagnée d'une note du Directeur académique des services de l'Education nationale concernant l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.



Figure 2 : Affiche envoyée aux écoles "Les bons gestes pour la qualité de l'air dans les classes"

<sup>7</sup>Étude plus détaillée dans la fiche 1, action 2

☹ **Sensibiliser aux risques liés à l'écoute prolongée des baladeurs, à la musique amplifiée dans les concerts et salles de musique**

Des actions de sensibilisation ont été menées en 2011 et ont été reconduites en 2012 sur les principaux festivals musicaux de la région (cf. tableau 1). Pour cela, la Mutualité française Centre (MFC) a réalisé plusieurs interventions de sensibilisation auprès

des bénévoles de festivals. Les bénévoles ainsi formés étaient ensuite relais de sensibilisation envers les particuliers : animation de stands, distribution de bouchons d'oreilles...

Tableau 1 : Festivals musicaux et actions de sensibilisation sur les risques liés à la musique amplifiée

Festival				Actions de sensibilisation
Nom	Lieu	Dates	Fréquentation	
Le printemps de Bourges	Bourges (18)	20 au 25 avril 2011 24 au 29 avril 2012	200 000 personnes	Pas de formation de bénévoles, mais animations sur l'espace prévention : relais de messages préventifs, distribution de documentations et de protections auditives (4 500). Accompagnement par des audioprothésistes et par un salarié de l'association Emmetrop (relais Fraca-Ma <sup>8</sup> ) durant 2 jours.
Terres du Son	Monts (37)	8 au 10 juillet 2011	25 000 personnes	10 bénévoles formés, 3 000 bouchons d'oreilles distribués
DARC	Châteauroux (36)	14 au 26 août 2011	50 000 personnes	40 bénévoles formés, 3 000 bouchons d'oreilles distribués
Pad'Non	Loches (37)	2 au 4 septembre 2011	10 000 personnes	15 bénévoles formés, 2 000 bouchons d'oreilles distribués

À l'initiative du Conseil général junior du Loiret, des actions de sensibilisations ont été effectuées dans les collèges du Loiret à l'intention des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> sur la thématique des risques auditifs liés à la musique amplifiée. Les infirmières scolaires ont été formées pour intervenir en classe. L'action de sensibilisation s'est achevée par des concerts pédagogiques. De février à avril 2012, 537 élèves de 8 établissements (7 collèges publics et 1 Section d'enseignement général et professionnel adapté) ont ainsi été sensibilisés aux cours de 40 interventions. La Délégation territoriale ARS (DT-ARS) du

Loiret a mis à disposition le matériel pédagogique et a assuré la formation préalable des infirmières scolaires.

Concernant la sensibilisation des jeunes aux risques liés à l'écoute prolongée des baladeurs, il était prévu de compléter les mallettes pédagogiques disponibles dans les Délégations territoriales de l'ARS par un outil permettant de tester les baladeurs MP3, mais des problèmes de disponibilité du matériel ont retardé le projet (module produit en très petite série).

☹ **Améliorer la prévention relative au risque pollinique envers les personnes allergiques**

L'action n'a pas encore été initiée.

<sup>8</sup>Fédération régionale des acteurs culturels et associatifs de la musique amplifiée

## Lutter contre l'habitat indigne

Pilote de la fiche : ARS

Action prévue et état d'avancement

Action prévue	Pilotes	État d'avancement
Animer les réseaux départementaux d'acteurs de la lutte contre l'habitat indigne (LHI)	ARS	😊 en cours de réalisation

Un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (LHI) existe dans cinq des six départements de la région. Ces pôles regroupent les principaux partenaires impliqués dans la LHI : Préfets, Directions départementales interministérielles (DDI), Délégations territoriales de l'ARS, Conseils généraux, Services communaux d'hygiène et de santé (SCHS), Caisses d'allocations familiales (CAF), Agences départementales d'information sur le logement (ADIL)...

L'application *@riane-habitat* qui permet notamment un échange de données entre les partenaires locaux impliqués dans la gestion des logements insalubres est opérationnelle et déployée

dans tous les départements. Elle a été ouverte aux partenaires de la LHI dans le département de l'Eure-et-Loir, ce qui permet de mutualiser et de sécuriser les échanges d'informations qui se faisaient jusqu'à présent sous forme de fiche navette pour chaque dossier.

Au niveau régional, un groupe de travail impliquant les différents services en charge d'appliquer les procédures de police du préfet en matière de LHI (DDI, ARS, SCHS, DREAL) s'est réuni en juin 2012 afin de partager les retours d'expériences réussies de chaque département et d'échanger sur les pratiques et perspectives en matière de LHI.

## Diminuer l'impact du bruit dans les bâtiments

Pilote de la fiche : ARS

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Renforcer les actions en matière de police du bruit	ARS	😊 en cours de réalisation
Traiter l'acoustique interne des lieux les plus sensibles utilisés par les enfants	ARS	😊 en cours de réalisation

### 😊 Renforcer les actions en matière de police du bruit

Les pôles de compétence bruit avaient été mis en place suite à la circulaire DGS/VS3/95 n° 27 du 27 mars 1995. Le changement de statut des services santé environnement des Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (services déconcentrés) en ARS (établissement public) n'a pas permis de maintenir ces pôles. Les actions de sensibilisation

et d'appui aux différents services compétents en matière de bruit continuent d'être menées en adéquation avec les moyens disponibles. Des actions de formation contre les bruits de voisinage existent au niveau national (Centre d'information et de documentation sur le bruit) mais ne sont pas encore proposées en région Centre.

### 😊 Traiter l'acoustique interne des lieux les plus sensibles utilisés par les enfants

L'action de réhabilitation acoustique des locaux s'est poursuivie dans les départements de Loir-et-Cher et du Loiret. Il a été proposé aux maires des communes du département de vérifier les caractéristiques acoustiques des écoles anciennes. Les municipalités qui souhaitent s'engager dans cette démarche peuvent solliciter leur DT-ARS pour expertiser les locaux. Ce sont ainsi respectivement 44 et 15 locaux qui ont été expertisés par les DT-ARS 41 et 45. À l'issue de l'expertise, les DT-ARS orientent les établissements non-conformes vers des bureaux d'études acoustiques pour la réalisation des prescriptions techniques à mettre en œuvre (dimensionnement des baffles acoustiques). Dans la moitié des établissements de Loir-et-Cher et dans 14 établissements sur 15 du Loiret, l'acoustique des salles était toutefois satisfaisante. Il s'agit alors plus de prendre des mesures de

gestion d'ordre comportementale pour améliorer le confort acoustique des enfants et des encadrants (par exemple mise en place de deux services pour la cantine). En cas de besoins de travaux, des subventions peuvent être accordées à hauteur de 50 % par la DREAL. En 2010 et 2011, toutes les demandes ont été satisfaites sur ces deux départements.

Concernant les lycées, le Conseil régional a lancé en 2008 le dispositif "Self'O Centre" permettant de réhabiliter les restaurants des lycées tant sur la qualité des repas, que sur l'amélioration du cadre de vie en termes de décoration, de mobilier, d'aménagements et de confort acoustique. Après la réalisation d'un diagnostic, des travaux de réhabilitation sont ensuite réalisés dans les établissements. À ce jour, ce sont 65 salles de restaurants sur 96 qui ont déjà été réhabilitées en région Centre.

## Améliorer la qualité environnementale et sanitaire des bâtiments

Pilote de la fiche : DREAL

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Former les professionnels du bâtiment à la qualité environnementale et sanitaire des bâtiments	Conseil régional	☺ en cours de réalisation
Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et professionnels du bâtiment au triptyque "efficacité énergétique, confort acoustique et air intérieur"	DREAL	☺ action réalisée
Évaluer la prise en compte du guide "Recenser et prévenir les risques dans les bâtiments accueillant des enfants. Guide pratique à l'attention des collectivités"	DREAL	☺ en cours de réalisation

### ☺ Former les professionnels du bâtiment à la qualité environnementale et sanitaire des bâtiments



Un état des lieux des formations proposées en région Centre a été réalisé par l'association Envirobat et a été retranscrit sur son site Internet via la réalisation d'un annuaire des formations.

Ce document présente une liste de 117 formations. Toutes les formations sont proposées par les adhérents d'Envirobat et sont spécifiquement orientées sur la thématique qualité environnementale du cadre bâti (QECB). Pour l'année 2011-2012, 83 formations ont été recensées.

En outre, la DREAL et les DDT ont souhaité accompagner les professionnels du bâtiment vis-à-vis de la nouvelle réglementation thermique 2012 (RT 2012) en organisant, dès 2010, des réunions territoriales d'information et de sensibilisation :

- une réunion de présentation de la RT 2012 a ainsi été réalisée en

interne par la DREAL, en mars 2010, auprès des correspondants "qualité de la construction et bâtiments" des DDT (environ 15 personnes),

- des réunions interdépartementales et départementales ont par la suite été organisées : 4 réunions interdépartementales ont eu lieu en septembre 2010 et ont regroupé 264 participants ; 3 réunions départementales se sont tenues en 2011 à Blois, Châteauroux et Bourges et ont regroupé 245 participants. Les 3 autres départements effectueront leur réunion au second semestre 2012. Le public lors de ces réunions était constitué d'architectes, de bureaux d'études, de maîtres d'ouvrages, d'entreprises, d'artisans, de bailleurs sociaux, de collectivités, d'administrations, d'un hôpital, d'un contrôleur technique, de constructeurs de maisons individuelles, d'une chambre des métiers, d'une chambre d'agriculture, du groupe SMABTP...

### ☺ Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et professionnels du bâtiment au triptyque "efficacité énergétique, confort acoustique et air intérieur"

Le 14 février 2012, une journée d'information et de sensibilisation "Efficacité énergétique, confort acoustique, qualité de l'air intérieur : le juste équilibre" a été organisée par la DREAL, le Conseil régional et l'ARS (cf. figure 3). Ce colloque a réuni 130 participants parmi lesquels des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des entreprises. Un CD-rom retraçant la journée et regroupant un corpus de textes a été réalisé et diffusé aux participants et à



Figure 3 : Carton d'invitation du colloque "Efficacité énergétique, confort acoustique, qualité de l'air intérieur : le juste équilibre"

### ☺ Évaluer la prise en compte du guide "Recenser et prévenir les risques dans les bâtiments accueillant des enfants. Guide pratique à l'attention des collectivités"

Les destinataires du guide ont été interrogés pour recenser les actions engagées.

## PLAN PARTICULES : Réduire les émissions de particules du secteur domestique

Pilote de la fiche : ADEME

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Communiquer sur les émissions polluantes domestiques	ADEME	☺ en cours de réalisation
Informers sur les risques liés aux émissions de particules suite à l'utilisation du chauffage au bois	Préfectures	☺ en cours de réalisation

### ☺ Communiquer sur les émissions polluantes domestiques

Il avait été programmé la réalisation d'une plaquette de communication régionale afin d'inciter les habitants à ne pas brûler les déchets verts. Or, la circulaire du 18 novembre 2011, dédiée à cet objectif, a amené les services nationaux de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) à envisager la réalisation d'outils de communication

au niveau national. Début 2012, une page dédiée au devenir des déchets de jardin<sup>9</sup> a été mise en ligne dans l'espace "Ecocitoyen" du site Internet de l'ADEME. En complément, la réalisation d'une plaquette est prévue au niveau national pour la fin de l'année 2012.

### ☺ Informer sur les risques liés aux émissions de particules suite à l'utilisation du chauffage au bois

Les arrêtés préfectoraux relatifs aux pics de pollution de l'air sont en cours de révision en 2012. Dans ce cadre, les messages d'alerte sont modifiés afin d'intégrer des conseils à

destination des particuliers pour limiter les émissions durant les épisodes de pollution aux particules, notamment pour ce qui concerne le chauffage au bois.

<sup>9</sup><http://ecocitoyens.ademe.fr/mes-loisirs/jardinage/que-faire-de-ses-dechets-de-jardin>

## PLAN PARTICULES : Mieux réguler la mobilité et réduire les émissions atmosphériques unitaires de chaque mode de transport

Pilote de la fiche : DREAL

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Mieux réguler la mobilité en zone urbaine par la création d'écoquartiers	DREAL	☺ en cours de réalisation
Développer le covoiturage et l'autopartage	ADEME / Conseil régional	☺ en cours de réalisation
Favoriser le développement des chartes "Objectif CO <sub>2</sub> les transporteurs s'engagent"	DREAL	☺ en cours de réalisation

### ☺ Mieux réguler la mobilité en zone urbaine par la création d'écoquartiers



S'ils ne se désignent pas tous sous la dénomination d'écoquartiers, les nouveaux quartiers créés récemment en région Centre se préoccupent des problématiques environnementales. Une cinquantaine de quartiers d'une certaine importance (en général au moins une centaine de logements) ont ainsi été recensés. La DREAL a mis en œuvre différents outils d'animation et de suivi des démarches écoquartiers en région Centre dont notamment un **répertoire des quartiers durables**<sup>10</sup>. Parmi les 17 collectivités de la région Centre ayant participé à l'appel à projets Écoquartiers lancé par le ministère en charge de

l'écologie en 2011, 2 des 15 projets présentés au concours ont été primés : le projet Baudens, mené par le Conseil général de Bourges, dans la catégorie "Ville Moyenne", et le projet Monconseil, mené par la ville de Tours, dans la catégorie "Qualité du projet à la vie de quartier". La région Centre apparaît ainsi comme l'une des régions les plus actives, placée juste après les régions les plus urbaines. La notion d'écoquartier fait l'objet de réflexions pour la mise en place d'un **label** qui pourrait être lancé en 2013. Ceci permettra de clarifier le positionnement réel des projets d'aménagement, d'un point de vue environnemental, social, économique, ainsi qu'en matière de gouvernance.

### ☺ Développer le covoiturage et l'autopartage

La région Centre compte actuellement **5 sites Internet de covoiturage**<sup>11</sup> regroupant **9 308 inscrits** répartis comme suit :

- Bourges : plus de 2 000 inscrits et en moyenne 5 000 pages du site sont visitées chaque mois,
- Eure-et-Loir : 1 200 inscrits,
- Indre : 1 316 inscrits,
- Agglomération de Tours : 4 668 inscrits,
- Loiret : 124 inscrits depuis le lancement du site le 24 mai 2012.

Parallèlement, **des aires de covoiturage** ont été aménagées sur le territoire à l'initiative des Conseils généraux avec la création de 7 aires de covoiturage sur le département d'Eure-et-Loir et de 15 aires sur le Loiret.

Concernant l'**autopartage**, une plateforme a été lancée à Tours le 5 avril 2012<sup>12</sup>. Elle est composée de 6 stations sur l'ensemble de l'agglomération, 12 voitures sont actuellement disponibles à l'utilisation et la plateforme compte 48 inscrits. Un projet d'autopartage est également en cours d'étude sur la ville de Vendôme et sur l'agglomération d'Orléans.

### ☺ Favoriser le développement des chartes "Objectif CO<sub>2</sub> les transporteurs s'engagent"

L'objectif pour cette action est la signature de 5 chartes par an, par les transporteurs de marchandises. En 2011, 8 nouvelles entreprises ont signé une charte, ce qui représente un gain potentiel cumulé sur trois ans de l'ordre de 2 356 tonnes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). En 2012 (à la fin août), 5 entreprises, représentant 478 véhicules et 575 conducteurs, ont signé une charte CO<sub>2</sub>, pour un gain potentiel de 3 866 tonnes de CO<sub>2</sub> sur 3 ans.

Fin août 2012, **les engagements cumulés des 16 entreprises** de la région Centre, soit 1 212 véhicules de transport routier de marchandises et 1 328 conducteurs, représentaient, sur trois ans, **une réduction de plus de 11 400 tonnes des émissions de CO<sub>2</sub>**.

<sup>10</sup><http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/eco-quartier-r307.html>

<sup>11</sup><http://covoiturage.bourges.fr/> ; <http://covoiturage.eurelien.fr/> ; <http://www.covoiturage36.com/info.php> ; <http://www.covoiturage.agglo-tours.fr/> ; <http://www.covoiturage-loiret.com/>

<sup>12</sup><http://autociti.coop/>

## PLAN PARTICULES : Améliorer la connaissance sur les particules (et autres polluants)

Pilote de la fiche : Lig'Air

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Surveiller les polluants concernés par des dépassements de normes : mesures du dioxyde d'azote et des particules sur les gros sites de trafic	Lig'Air	☺ en cours de réalisation
Développer les outils permettant de connaître l'étendue des populations concernées par des dépassements des valeurs de la qualité de l'air	Lig'Air	☺ en cours de réalisation

### ☺ Surveiller les polluants concernés par des dépassements de normes : mesures du dioxyde d'azote et des particules sur les gros sites de trafic

À ce jour, deux stations de mesures à proximité du trafic automobile ont été mises en place sur les cinq à implanter à terme. Elles permettent d'évaluer les concentrations en dioxyde d'azote et en particules. Ces deux stations ont été implantées dans les zones administratives de surveillance des agglomérations de Tours et Orléans. Les résultats des mesures sont disponibles sur le site de Lig'Air<sup>13</sup>.

Il reste à équiper d'une station la zone urbanisée régionale (à Bourges) et de deux stations la zone rurale (à Saint-Rémy-sur-Avre dans l'Eure-et-Loir et un site à définir). Les travaux d'implantation des stations de Bourges et de Saint-Rémy-sur-Avre sont en cours. Ces stations seront mises en service avant la fin de l'année. Concernant la dernière station dont l'emplacement reste à définir, l'objectif est la mise en service avant juin 2013.

### ☺ Développer les outils permettant de connaître l'étendue des populations concernées par des dépassements des valeurs de la qualité de l'air

Lig'Air a développé une modélisation permettant de connaître les zones de dépassements des valeurs limites de qualité de l'air sur trois agglomérations (Orléans, Tours et Bourges) sur les six prévues. Il reste à développer ce type de

modélisation urbaine sur les agglomérations de Blois, Chartres et Châteauroux. Le développement sur ces trois dernières agglomérations dépendra des moyens mobilisés tant humains que financiers.

<sup>13</sup>www.ligair.fr

## SANTÉ ET TRANSPORTS : Favoriser les transports actifs et les mobilités douces

Pilotes de la fiche : Conseil régional et ADEME

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Développer en transport l'utilisation d'énergies moins polluantes	ADEME / Conseil régional	☹️ action non engagée
Inciter les collectivités, entreprises, administrations, établissements scolaires à s'engager dans une démarche PDE	ADEME / Conseil régional	😊 en cours de réalisation
Favoriser les transports actifs et les mobilités douces	ADEME / Conseil régional	😊 en cours de réalisation

### ☹️ Développer en transport l'utilisation d'énergies moins polluantes

Cette action se traduira par le **pourcentage de véhicules peu émissifs dans les services**. Le renseignement de cet indicateur nécessite la réalisation d'une enquête spécifique auprès des

collectivités et des entreprises publiques. À ce jour, cette enquête n'a pas encore été effectuée.

### 😊 Inciter les collectivités, entreprises, administrations, établissements scolaires à s'engager dans une démarche Plan de déplacement entreprise (PDE)

Dans le cadre de la convention ADEME-Région 2007-2013, l'ADEME et le Conseil régional soutiennent la réalisation d'études préalables et l'accompagnement des structures pour la mise en place de démarches PDE. Au 15 juin 2012, 32 structures se sont engagées dans les démarches PDE, dont 7 collectivités, 10

entreprises, 12 organismes publics et 3 associations de parcs d'entreprises, soit au total 64 682 salariés et 39 000 étudiants. Parmi les **32 structures engagées dans une démarche PDE**, 21 d'entre elles ont bénéficié d'un soutien de l'ADEME et du Conseil régional.

### 😊 Favoriser les transports actifs et les mobilités douces

Divers dispositifs régionaux favorisent le développement de modes de transports doux : **l'aménagement de pistes cyclables et de services de location de vélos** via les contrats territoriaux, **l'aménagement des TER et d'abris vélos dans les gares pour permettre les transports multimodaux**, le soutien aux études préalables de mise en place de services de **location de vélos**

**partagés** dans le cadre de la convention ADEME-Région. **Quatre systèmes de location de vélos sont implantés en région Centre** sur l'agglomération de Tours, l'agglomération d'Orléans, Bourges et Chartres, pour un total de 1 659 vélos mis à disposition des citoyens (*cf.* tableau 2).

Tableau 2 : Locations de vélo en région Centre

	Nombre de vélos mis à disposition	Nombre de stations de vélos	Pistes cyclables	Moyens d'attaches de vélos
Agglomération de Tours	1 200 (prêts de courte durée)	<i>Données non disponibles</i>		
Agglomération d'Orléans	344 (prêts de courte durée)	33	160 km	800 arceaux
Bourges	65 (prêts de vélos pour 6 mois)	/	89 km	300 arceaux et 2 abris vélos sécurisés (20 places chacun)
Chartres	50 (prêts de vélos pour 3 mois)	/	12 km	1 abri vélo sécurisé (112 places)

## SANTÉ ET TRANSPORTS : Améliorer la santé et le confort des usagers et des travailleurs des transports

Pilote de la fiche : Lig'Air

Action prévue et état d'avancement

Action prévue	Pilotes	État d'avancement
Suivre et déterminer la qualité de l'air intérieur des différents modes de transports	Lig'Air	⊖ action non engagée

Une étude visant la qualité de l'air intérieur de différents modes de transports est envisagée, une demande de financement pour la mise en œuvre de cette étude sera réalisée auprès de l'ARS

et de l'agglomération de Tours. **L'étude est programmée pour 2013**, ce qui correspond à l'échéance fixée par le PRSE 2.

## Réduire les substances toxiques dans l'air et dans l'eau

Pilotes de la fiche : DREAL et DIRECCTE

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Connaître et réduire les émissions dans l'air et dans l'eau des établissements de la région Centre émetteurs des 6 substances prioritaires	DREAL	😊 en cours de réalisation
Réduire l'utilisation de solvants chlorés (trichloréthylène, perchloréthylène, dichlorométhane) par l'information, la sensibilisation et le contrôle des entreprises	DIRECCTE	😊 en cours de réalisation
Mettre en place une campagne de contrôle des stations-service et des pressings	DREAL	😊 en cours de réalisation

### 😊 Connaître et réduire les émissions dans l'air et dans l'eau des établissements de la région Centre émetteurs des 6 substances prioritaires

Les substances ciblées par cette action sont le benzène, le mercure, les polychlorobiphényles (PCB) et les dioxines, les solvants chlorés (notamment le chlorure de vinyle monomère), l'arsenic et ses composés, et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). En région Centre, **20 établissements ont été recensés comme émetteurs de ces substances.**

La démarche type pour cette action est la suivante :

- améliorer la connaissance des émissions : les informations relatives aux émissions canalisées et diffuses ont été collectées pour les 20 établissements, via leurs déclarations annuelles d'émission, ainsi que lors des inspections,
- actualiser l'étude d'impact et/ou le bilan de fonctionnement : 6 industriels ont réalisé ou mis à jour leur étude d'impact, notamment le volet sanitaire,

- proposer des mesures de réduction :

12 établissements ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux complémentaires ou d'autorisations prenant en compte la réduction et la surveillance des substances toxiques, 7 établissements ont modernisé leur process afin de réduire les émissions, 6 ont substitué leurs solvants à phrases de risques, 4 ont arrêté les filières émettrices, 2 ont délocalisé ces filières,

- établir un plan de surveillance :

3 industriels ont mis en place un plan de surveillance des émissions et un a mis en place un plan de surveillance de l'impact sur l'environnement.

### 😊 Réduire l'utilisation de solvants chlorés (trichloréthylène, perchloréthylène, dichlorométhane) par l'information, la sensibilisation et le contrôle des entreprises

Parmi les 78 entreprises contrôlées dans le cadre de cette action, 61 d'entre elles étaient utilisatrices des solvants chlorés ciblés. Sur ces **61 entreprises identifiées, 12 entreprises ont substitué les solvants chlorés (soit 20 %) et une trentaine de salariés a été soustraite aux risques parmi les 138 salariés exposés (soit environ 21 %).**

Le contrôle et le suivi des entreprises sont terminés. Cependant, l'action se poursuit :

- **alimentation du site Internet** à partir des cas de substitution rencontrés<sup>14</sup>. Ce site Internet, porté par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES), est destiné à tous les professionnels et acteurs de la prévention qui souhaitent engager une démarche de substitution des substances chimiques CMR,

- **présentation des résultats** de l'action aux branches professionnelles (Union des industries et des métiers de la métallurgie, Union des industries chimiques).

Ces deux points sont prévus d'ici fin 2012, début 2013.

D'autre part, une **plaquette** a été réalisée dans le cadre de la sensibilisation des entreprises (cf. figure 4). Cette plaquette est diffusée par les agents de l'Inspection du travail (lors des contrôles dans les entreprises) et par les branches professionnelles.



Figure 4 : Plaquette "Travailler sans cancérigène"

<sup>14</sup>www.substitution-cmr.fr

### ☺ Mettre en place une campagne de contrôles des stations-service et des pressings

Les stations-service et les pressings inspectés par la DREAL sont soumis à déclaration et situés dans les communautés d'agglomérations de Tours et d'Orléans. **Chaque année, une dizaine de pressings et une dizaine de stations-service font l'objet de contrôles inopinés.**

Concernant les inspections des pressings, elles sont au nombre de sept en 2010, dix en 2011 et dix-sept sont programmées

en 2012. L'accent est porté sur les conditions d'utilisation des solvants, leurs traitements et leurs rejets dans l'environnement. Concernant l'inspection des stations-service, elles sont au nombre de onze en 2010, dix en 2011 et seize sont programmées en 2012. Les contrôles portent principalement sur la prévention de la pollution des eaux et sur la récupération des vapeurs lors du remplissage.

## Développer des actions d'incitation et d'aide à la substitution de substances toxiques en milieu de travail et favoriser le développement de procédés alternatifs

Pilote de la fiche : CARSAT

Action prévue et état d'avancement

Action prévue	Pilotes	État d'avancement
Inciter à la substitution des agents CMR ou à la mise en œuvre de procédés alternatifs dans les entreprises de moins de 50 salariés	CARSAT	😊 en cours de réalisation

Cette action a été initiée en 2009 et devrait se terminer en 2012 dans le cadre du contrat pluriannuel de gestion 2009-2012 de la CARSAT.

En 2010, l'identification de 80 nouveaux établissements a permis de dénombrer, en associant les 107 établissements de 2009, 2 720 salariés exposés au moins à un CMR. En 2011, l'identification de 34 nouveaux établissements a permis de recenser, en associant les établissements identifiés depuis 2009, 3 254 salariés exposés à au moins un CMR. Par ailleurs, l'action de certains services de santé au travail a permis d'identifier 212 salariés exposés à des

CMR. Cette action n'a réellement démarré qu'au cours du dernier trimestre de l'année 2011.

La métallurgie et le secteur du bâtiment-travaux publics concentrent près de la moitié des établissements identifiés. Parmi les agents identifiés, les principaux concernent les poussières de bois, les fumées de soudage et le dichlorométhane.

Les actions menées en entreprises par les agents du service prévention ont permis de soustraire 1 289 salariés au risque CMR, soit 40 % des salariés exposés identifiés.

## Réduire l'exposition des enfants et des femmes enceintes ou en âge de procréer aux substances les plus dangereuses

Pilotes de la fiche : ARS et DIRECCTE

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Sensibiliser les salariés, notamment les femmes enceintes, exposés à des CMR (au plomb en particulier) sur le risque de contamination pour eux et pour leur entourage familial	DIRECCTE	☺ en cours de réalisation
Poursuivre le dépistage du saturnisme infantile en région Centre	ARS	☺ en cours de réalisation

### ☺ Sensibiliser les salariés, notamment les femmes enceintes, exposés à des CMR (au plomb en particulier) sur le risque de contamination pour eux et pour leur entourage familial

Un tableau de bord réactualisé sur les données de santé au travail en région Centre est en cours de rédaction. Dans ce tableau de bord, un focus sur l'exposition des femmes enceintes

aux agents CMR est prévu. Ce tableau de bord sera diffusé aux partenaires sociaux en fin d'année 2012.

### ☺ Poursuivre le dépistage du saturnisme infantile en région Centre

Les années 2010 et 2011 ont permis d'identifier 12 enfants atteints de saturnisme infantile. Un peu moins de 300 plombémies de primo-dépistage ont été prescrites sur la région. Ces plombémies ont principalement été prescrites par les médecins généralistes, les services de Protection maternelle et infantile (PMI) ou les services hospitaliers. Elles sont prescrites généralement en raison d'une immigration

récente (y compris adoption) ou de séjours réguliers dans des pays où le saturnisme infantile est fréquent, de l'habitation ancienne dégradée, ou encore de risques d'exposition des enfants du fait de la profession des parents. Il a également été proposé aux PMI de renforcer le dépistage dans les secteurs où des programmes d'amélioration de l'habitat sont mis en place.

## Favoriser la formation continue dans le domaine santé environnement travail des professionnels de santé

Pilote de la fiche : ARS

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Recenser les associations de formation médicale continue des professionnels de santé	ARS	⊖ action non engagée
Recenser les besoins de formations en santé environnement des professionnels de santé	ARS	⊖ action non engagée
Proposer aux associations de formation médicale continue des professionnels de santé des modules de formation en santé environnement en lien avec les thématiques qui les intéressent	ARS	⊖ action non engagée

Ces actions n'ont pas encore été engagées. Leur mise en œuvre est prévue pour 2013-2014.

## Promouvoir la santé environnementale auprès des collectivités et du grand public

Pilote de la fiche : ARS

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Informier et sensibiliser les collectivités locales au champ santé environnement pour une meilleure prise en compte de ce domaine dans leurs plans et projets	ARS	☹ action non engagée
Informier et sensibiliser le grand public au champ santé environnement	ARS	☹ action non engagée

Ces actions n'ont pas encore été engagées. Leur mise en œuvre est prévue pour 2013-2014.

## Développer la formation en santé environnement travail dans l'enseignement supérieur et technique

Pilote de la fiche : CARSAT

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Poursuivre et amplifier l'enseignement de la santé et sécurité au travail dans l'enseignement technique	CARSAT	😊 en cours de réalisation
Poursuivre et amplifier l'enseignement de la santé et sécurité au travail dans l'enseignement supérieur	CARSAT	😊 en cours de réalisation

### 😊 Poursuivre et amplifier l'enseignement de la santé et sécurité au travail dans l'enseignement technique

Une convention régionale pour l'enseignement de la santé et de la sécurité au travail (ESST) a été signée entre le Rectorat, le Conseil régional, la CARSAT et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) pour la période 2009-2011. Elle a été renouvelée pour la période 2012-2014. L'INRS a en charge la formation et le recyclage des instructeurs (sauvetage secourisme du travail et prévention des risques liés à l'activité physique) et formateurs

dans le domaine de l'enseignement à la santé et de la sécurité au travail. Le groupe de formateurs et instructeurs académiques, constitué d'enseignants, a organisé et animé l'ensemble des stages destinés aux enseignants de lycées professionnels et techniques sur les thèmes précités. **En 2010, 175 enseignants ont été formés. En 2011, ils étaient 130. L'action se poursuit au travers de la convention précitée.**

### 😊 Poursuivre et amplifier l'enseignement de la santé et sécurité au travail dans l'enseignement supérieur

**Des conventions tripartites entre la CARSAT, l'INRS et certaines écoles d'ingénieurs ont été signées.** Dans ce cadre, les enseignants ressources de l'École Polytech d'Orléans et de l'École nationale d'ingénieurs du Val de Loire ont été formés au référentiel bases essentielles pour l'enseignement de la santé au travail par la CARSAT et l'INRS. Les contenus de formation à la santé au travail ont été intégrés au parcours de formation des élèves ingénieurs.

Les écoles ont complété leur maquette pédagogique afin de rendre plus opérationnelle cette formation : des travaux dirigés sur l'intégration des politiques de prévention et du management de la sécurité en entreprise renforcent les cours de droit du travail et de pratique du management.

**Au total pour cette fiche-actions, 5 553 jeunes ont obtenu leur certificat de sauveteurs secouristes au travail sur l'année scolaire 2010-2011 (3 688 élèves et 1 865 apprentis).**

## Éduquer les jeunes en santé environnement

Pilote de la fiche : Académie d'Orléans-Tours

Action prévue et état d'avancement

Action prévue	Pilotes	État d'avancement
Mettre à disposition les outils élaborés en partenariat au niveau régional s'inscrivant dans les programmes scolaires et le fonctionnement des établissements, et encourager la valorisation des bonnes pratiques d'éducation à la "santé environnement travail" menées dans les établissements scolaires	Académie d'Orléans-Tours	😊 en cours de réalisation

Le Conseil régional, l'ARS et l'Éducation nationale travaillent en partenariat sur les thématiques de promotion de la santé au sein des lycées.

Le Conseil régional porte un appel à projets destiné aux lycées. Cet appel à projets comporte trois volets dont un sur la santé-environnement. En 2011, 34 lycées ont déposé un dossier. Après évaluation, seuls 30 lycées ont finalement été retenus. Parmi ces derniers, 25 ont développé des actions sur la santé-environnement ce qui a permis d'initier 44 actions. Les thématiques abordées sont les suivantes : nuisances sonores, premiers secours (formation prévention et secours civiques),

sécurité routière, et quelques actions sur le sommeil. Pour l'année scolaire 2012-2013, l'appel à projets est en cours : 54 projets ont été déposés par les lycées.

Concernant les écoles, il n'y a pas eu d'autres actions de sensibilisation en dehors de la **note d'information et des affiches sur l'aération** des salles de classe établies par l'Académie et Lig'Air, et envoyées à l'ensemble des écoles de l'académie<sup>15</sup>. Cette action a entraîné des changements sur les pratiques des adultes mais également sur la transmission d'un message pédagogique.

<sup>15</sup>Cf. Fiche 2, action 4

## Améliorer la qualité de l'eau potable

Pilote de la fiche : ARS

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Informier le public et les partenaires sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine	ARS	😊 action réalisée
Inciter les collectivités à mettre en place des programmes de surveillance et des démarches qualité	ARS	😬 en cours de réalisation
Sensibiliser les collectivités sur la réglementation relative aux puits privés et sur leurs responsabilités en matière de puits privés	ARS	😬 en cours de réalisation

### 😊 Informer le public et les partenaires sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine

Depuis 2004, une plaquette annuelle présentant le bilan de la qualité des eaux est réalisée et diffusée en 3 500 exemplaires aux collectivités locales et aux acteurs de l'eau en région Centre (cf. figure 5). Cette plaquette est également en ligne sur le site Internet de l'ARS du Centre<sup>16</sup>. Par ailleurs, les résultats du contrôle sanitaire sont disponibles sur le site Internet national<sup>17</sup>.

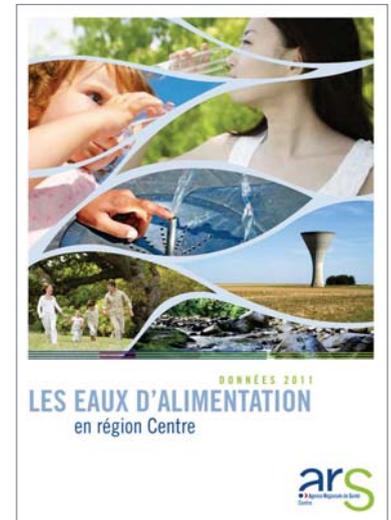


Figure 5 : Plaquettes 2010 et 2011 sur la qualité des eaux en région Centre

### 😬 Inciter les collectivités à mettre en place des programmes de surveillance et des démarches qualité

L'ARS du Centre réalise des visites techniques des installations d'eau potable (captages, stations de production, unités de distribution). Lors de ces visites techniques, l'absence de carnet

sanitaire est fréquemment relevée et fait l'objet d'une demande systématique de l'ARS auprès des collectivités.

### 😬 Sensibiliser les collectivités sur la réglementation relative aux puits privés et sur leurs responsabilités en matière de puits privés

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie. Le recensement des puits privés a un double objectif : informer rapidement les usagers d'une pollution éventuelle de la ressource en eau, et s'assurer que le réseau

d'eau potable ne peut être pollué ni par des réseaux intérieurs de distribution ni par des ouvrages de récupération des eaux de pluie. Un site Internet national<sup>18</sup> a été mis en place pour faciliter la déclaration des forages domestiques. Une information spécifique devra être diffusée aux maires de la région Centre.

<sup>16</sup><http://www.ars.centre.sante.fr/La-qualite-des-eaux-d-alimenta.119595.0.html> et <http://www.ars.centre.sante.fr/La-qualite-des-eaux-d-alimenta.141994.0.html>

<sup>17</sup><http://www.sante.gouv.fr/eau-potable.html>

<sup>18</sup><http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-forages-domestiques-.html>

## Protéger de manière efficace la ressource aux échelles des périmètres de protection et des aires d'alimentation de captages

Pilotes de la fiche : ARS et DREAL

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Poursuivre la mise en œuvre des périmètres de protection de captages destinés à l'alimentation en eau potable	ARS / Préfectures	😊 en cours de réalisation
Contrôler la mise en œuvre des prescriptions des arrêtés de déclaration d'utilité publique	ARS / Préfectures	😊 en cours de réalisation
Mettre à disposition les informations relatives à la protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable afin de préserver les ressources des pollutions accidentelles dues à de nouveaux projets	ARS	😊 en cours de réalisation
Protéger les aires d'alimentation des captages définies prioritaires par le Grenelle	DDT	😊 en cours de réalisation

### 😊 Poursuivre la mise en œuvre des périmètres de protection de captages destinés à l'alimentation en eau potable

Au 31 décembre 2011, 64,7 % des captages de la région Centre disposaient d'un périmètre de protection de captage (PPC). En deux ans, près de 8 % des captages de la région ont vu la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) aboutir, soit environ 85 captages pour la région. L'objectif fixé dans le PRSE 2 (30 DUP par an) est donc largement atteint pour les deux premières années du PRSE 2. De plus, 195 procédures sont actuellement en cours et devraient aboutir dans les années à venir.

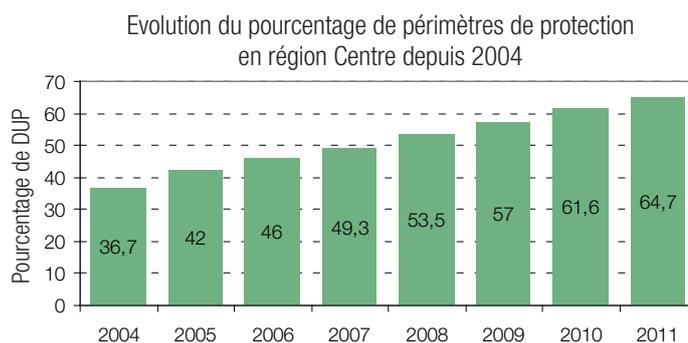


Figure 6 : Graphique présentant l'évolution du pourcentage de PPC en région Centre depuis 2004

### 😊 Contrôler la mise en œuvre des prescriptions des arrêtés de déclaration d'utilité publique

En 2011, seulement 12 inspections de la mise en œuvre des prescriptions des arrêtés de DUP ont été réalisées en région Centre. L'objectif fixé par le PRSE 2, de 30 contrôles de DUP par an, n'a donc pas été atteint. L'inspection des prescriptions des arrêtés de DUP est une nouvelle action des services de l'ARS du Centre, elle a donc nécessité, la première année, un fort investissement des services dans le travail préparatoire

(document type, procédure contradictoire...) ce qui explique en partie ces chiffres. Fort de ce constat, il a été décidé d'externaliser une partie de ces contrôles. Sur l'année 2012, en complément des 17 inspections programmées par l'ARS, 20 contrôles ont été confiés à un bureau d'étude commandité par l'ARS. L'objectif du PRSE 2 est donc atteint en 2012.

### 😊 Mettre à disposition les informations relatives à la protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable afin de préserver les ressources des pollutions accidentelles dues à de nouveaux projets

Les informations relatives aux captages et à leurs périmètres de protection sont mises à disposition sur le site Internet OROB (accessible depuis le site de l'ARS du Centre<sup>19</sup>). Ces données sont toutefois sécurisées et accessibles via un login et un mot de passe délivrés par l'ARS. Pour davantage sécuriser les données, ces identifiants sont désormais délivrés pour une durée de 6 mois. Les organismes consultants doivent solliciter l'ARS pour obtenir un renouvellement de leurs codes d'accès. Au 31 décembre 2011, 235 structures bénéficiaient d'un accès au site Internet OROB.

De plus, la Direction générale de la santé (DGS) a engagé en 2011 un projet de **système d'information géographique (SIG)** pour mettre à disposition des professionnels les informations relatives aux captages et à leurs périmètres. La mise en service du SIG est prévue pour 2013.

### 😊 Protéger les aires d'alimentation des captages définies prioritaires par le Grenelle

Conformément à la loi Grenelle 1 du 3 août 2009, 48 aires d'alimentation de captages d'eau potable de la région Centre ont été définies comme prioritaires. Ces aires abritent des captages qui sont tenus d'être protégés vis-à-vis des pollutions diffuses d'ici la fin de l'année 2012.

À ce jour, **6 aires d'alimentation de captages (AAC) font l'objet d'un arrêté préfectoral délimitant une zone de protection et définissant un programme d'actions associé.** Pour 18 AAC, l'élaboration du plan d'actions est en cours, tandis que 19

**autres aires sont au stade du diagnostic technique préalable. Seuls 5 AAC ne font pas encore l'objet d'études.**

Il n'est pas certain que les plans d'actions qui sont en cours d'élaboration aboutissent à la signature d'arrêtés préfectoraux. En effet, la généralisation du dispositif zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE), procédure prioritairement recommandée pour la protection des captages Grenelle et qui concerne exclusivement l'activité agricole, suscite de nombreuses craintes et peine à se mettre en place.

<sup>19</sup><http://www.ars.centre.sante.fr/Protection-des-ressources-en-e.119725.0.html>

## Améliorer les connaissances sur la présence de substances émergentes dans les eaux

Pilote de la fiche : BRGM

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Connaître la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines	BRGM	😊 en cours de réalisation
Définir les processus de transfert des substances vers les eaux souterraines	BRGM	😊 en cours de réalisation
Identifier et caractériser les sources potentielles de contamination	BRGM	😊 en cours de réalisation

### 😊 Connaître la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines

Deux campagnes de recherche des substances émergentes organiques à l'échelle nationale ont été organisées en 2011 et 2012.

- La première campagne concerne l'analyse **des substances présentes dans les eaux souterraines de métropole**. Deux campagnes de prélèvements ont été réalisées au printemps et à l'automne 2011 sur 498 points et visant la recherche de 411 substances organiques "émergentes". L'intégralité des résultats a été réceptionnée début octobre 2012, le rapport final d'interprétation est prévu pour janvier 2013. Cette campagne mobilise des laboratoires privés après émission d'un marché public pour l'analyse des substances.

- La deuxième campagne est **une étude prospective pour la recherche des substances organiques présentes dans les eaux souterraines des départements et régions d'outre-mer (DROM) et dans les eaux de surface de métropole et des DROM**. Cette campagne mobilise des laboratoires de recherche publics après sélection en comité national (groupe de travail "substances"). Sur les deux campagnes de prélèvements prévues en 2012 dans les eaux souterraines des DROM, la première est réalisée et la seconde est en cours. Les analyses des concentrations en substances émergentes sont en cours par les laboratoires académiques (192 substances recherchées dans les eaux souterraines). Les 3 campagnes de prélèvements prévues en 2012 dans les eaux de surface sont réalisées. Les résultats seront publiés fin 2013.

### 😊 Définir les processus de transfert des substances vers les eaux souterraines

Pour chaque famille de substances (substances phytosanitaires, produits pharmaceutiques, autres substances émergentes et substances dangereuses pour les eaux souterraines au titre de l'arrêté du 17 juillet 2009), le **BRGM** (suppléé par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques - INERIS - sur le volet spécifique "autres substances émergentes") a **élaboré et mis en œuvre une méthodologie de sélection des substances**. Les critères principaux utilisés pour la sélection des substances à rechercher sont les suivants :

#### • Produits phytosanitaires :

- molécules peu ou pas recherchées dans les eaux souterraines de métropole,
- présence possible dans les eaux souterraines (propriétés de transfert, usages, présence possible démontrée dans la littérature ou autres programmes de mesure...),
- métabolites des parents fréquemment quantifiés dans les eaux souterraines de métropole.

#### • Substances pharmaceutiques :

- molécules déjà détectées dans les eaux souterraines (en France ou à l'étranger),
- transfert possible vers les eaux souterraines (propriétés de

transfert, usages, présence possible démontrée dans la littérature ou autres programmes de mesure...),

- écotoxicité (via la consultation de listes établies sous ce critère).

#### • Autres substances émergentes (appui INERIS)

- molécules peu ou pas recherchées dans les eaux souterraines et les eaux de surfaces,
- pertinence de la matrice eau,
- toxicité et écotoxicité.

#### • Substances dangereuses (arrêté 17 juillet 2009)

- 171 substances dans l'arrêté,
- moins les substances déjà sélectionnées par ailleurs,
- moins les substances déjà suivies dans les programmes de surveillance de la qualité des eaux souterraines.

En tant que membres du laboratoire **AQUAREF**, laboratoire national de référence pour la surveillance des milieux aquatiques, le **BRGM** et l'**INERIS** ont également adressé aux Agences de l'eau, chargées de l'organisation des prélèvements et des analyses, des recommandations pour la réalisation de ces opérations. Ces recommandations sont essentielles pour garantir l'acquisition de données de qualité.

## ☺ Identifier et caractériser les sources potentielles de contamination

Afin d'assurer une cohérence nationale dans le choix des stations, le **BRGM a défini des critères de sélection des points de prélèvements**. Ces critères reposent principalement sur les caractéristiques hydrogéologiques des masses d'eau, sur la variété des pressions visées (agricoles en distinguant cultures et élevage, urbaines, mixtes, milieu naturel ou semi-naturel) et sur les types d'ouvrages potentiellement sélectionnables (source ou forage d'une part, appartenance à un réseau de surveillance et notamment au réseau de surveillance de l'état chimique des masses d'eau d'autre part).

**En métropole**, une sectorisation des masses d'eau souterraine en unités "homogènes" en termes de pressions et d'écoulement a été menée sur les bassins Rhin-Meuse, Artois-Picardie et Rhône-Méditerranée et Corse. Sur les bassins Seine-Normandie et Loire-Bretagne, cette sectorisation existait déjà. Pour ces 5 bassins, les points retenus appartiennent tous au réseau de surveillance de l'état chimique des masses d'eau souterraine mis en place

en réponse aux exigences de la Directive cadre sur l'eau. Sur le bassin Adour-Garonne où la recherche de stations complémentaires était nécessaire et souhaitée par l'Agence de l'eau, un travail plus approfondi a été mené par les services géologiques régionaux (en exploitant notamment la banque de données du sous-sol, en procédant à des visites de terrain...).

**Dans les DROM**, la sélection des points de prélèvements a été confiée aux services géologiques régionaux, en concertation, lorsque ce fut possible, avec les Offices de l'eau et les Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement locales. Ces points sont, dans la mesure du possible, représentatifs des pressions principales de chacun des DROM. Environ 50 % appartiennent à un réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines.

Des prélèvements dans les eaux souterraines pour la recherche de substances émergentes ont été (ou sont actuellement) réalisés sur 498 points en métropole et sur 40 points dans les DROM (cf. action 1).

## Améliorer la prévention de la survenue de cas de légionellose

Pilote de la fiche : ARS

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Inspecter les établissements de santé et les établissements sociaux et médico-sociaux hébergeant des personnes âgées	ARS	☹️ en cours de réalisation
Sensibiliser les établissements recevant du public à la prévention des légionelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire	ARS	😊 action réalisée
Réaliser des enquêtes environnementales renforcées autour des tours aéroréfrigérantes des centrales nucléaires	ARS	☹️ en cours de réalisation
Contrôler les concentrations en légionelles des tours aéroréfrigérantes des CNPE à partir des résultats des mesures effectuées par EDF dans le cadre de son autosurveillance et des mesures inopinées réalisées par l'ASN	ASN	😊 action réalisée
Prévenir les risques liés aux légionelles dans les installations industrielles	DREAL	☹️ en cours de réalisation

### ☹️ Inspecter les établissements de santé et les établissements sociaux et médico-sociaux hébergeant des personnes âgées

Depuis 2004, première année de mise en œuvre d'inspections "légionelles" au sein des établissements à risque, **90 % des établissements de santé** et près de **18 % des établissements médico-sociaux pour personnes âgées** ont fait l'objet d'une inspection par l'ARS. Le programme régional d'inspection, de contrôle et d'évaluation de l'ARS du Centre porte cette

thématique. Les établissements accueillant une population importante à risque ou ayant présenté des non-conformités en légionelles sont priorités lors des inspections. **Les objectifs du PRSE 2 sont toutefois déjà atteints** (85 % d'établissements de santé et 17 % d'établissements médico-sociaux inspectés en cumulé).

### 😊 Sensibiliser les établissements recevant du public à la prévention des légionelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire

Suite à la parution de l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire, **l'ARS du Centre a sensibilisé les collectivités territoriales** (écoles, piscines, gymnases...), **les directions départementales en charge des sports, les Conseils généraux et le Conseil régional**

(collèges et lycées notamment), **les comités départementaux de tourisme et les organismes en charge du tourisme** (hôtels, campings). L'ARS est également intervenue dans différentes réunions pour présenter la réglementation et les obligations des gestionnaires des réseaux d'eau chaude sanitaire.

### ☹️ Réaliser des enquêtes environnementales renforcées autour des tours aéroréfrigérantes (TAR) des centrales nucléaires

Jusqu'au 31 décembre 2012, dans le cadre d'une étude nationale, l'ARS du Centre réalise des enquêtes environnementales renforcées autour des cas de légionelloses signalés à proximité des centrales nucléaires.

Environ une quinzaine de cas ont ainsi été investigués depuis le début de l'étude en 2010 par l'ARS. Les résultats de cette étude seront connus en 2013.

☺ **Contrôler les concentrations en légionelles des tours aéroréfrigérantes des centres nucléaires de production d'électricité (CNPE) à partir des résultats des mesures effectuées par EDF dans le cadre de son autosurveillance et des mesures inopinées réalisées par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)**

À ce jour, **deux contrôles inopinés ont été conduits sur deux des quatre centrales du Val de Loire** (Chinon et Dampierre). Les mesures ont été effectuées par l'Institut Louis Pasteur de Lille. Les

bilans des autosurveillances des exploitants, transmis à ASN, ainsi que les prélèvements inopinés réalisés par l'ASN n'ont pas révélé de dépassements des seuils de surveillance renforcée.

☺ **Prévenir les risques liés aux légionelles dans les installations industrielles**

Un tiers des tours aéroréfrigérantes recensées par le service environnement, industriel et risques de la DREAL fait l'objet de contrôles inopinés, correspondant à l'analyse du risque de prolifération des légionelles. Des visites d'inspection ayant pour objet le contrôle de la réglementation des ICPE sont aussi réalisées. **En 2010, 54 contrôles inopinés et 8 visites d'inspections** ont été réalisés. **En 2011, ce sont 67 contrôles inopinés et 18 visites d'inspections** qui ont été effectués. En 2012, un programme de contrôles similaire est prévu.

Dans le cadre de la prévention des risques liés aux légionelles dans les installations industrielles, outre les contrôles inopinés et inspections, la procédure interservices en cas d'épisode de légionellose a été mise à jour. Cette nouvelle procédure permet à l'ARS de disposer d'une application géographique qui identifie les TAR susceptibles d'être à l'origine d'un cas de légionellose grâce à une convention d'échanges de données DREAL-ARS, signée début mai 2012.

## Réduire les expositions environnementales

Pilote de la fiche : DREAL

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Identifier des zones de cumul d'expositions environnementales	DREAL	😊 en cours de réalisation
Réaliser des études sanitaires de zones	ARS / DREAL	😊 en cours de réalisation

### 😊 Identifier des zones de cumul d'expositions environnementales

En région Centre, **aucune zone de cumul d'expositions environnementales n'a actuellement été identifiée.** Toutefois, il n'existe pas de méthodologie nationale relative à l'identification de zones de cumul. L'INERIS mène un travail de recherche sur ce thème, en vue d'établir des cartographies régionales des zones potentiellement sur-exposées.

La Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) Île-de-France travaille à l'élaboration d'une méthode d'identification des points noirs environnementaux en Île-de-France, qui pourrait par la suite être déclinée en région Centre.

### 😊 Réaliser des études sanitaires de zones

Aucun point noir, ni aucune zone de cumul n'ayant été identifiés en région Centre, il n'a pas été nécessaire de réaliser une étude sanitaire de zone. Il convient cependant de noter qu'une **étude de zone a été effectuée dans le département du Loiret** entre 2008 et 2009 sur le pôle chimique de Pithiviers.

Cette étude concernait 3 industriels du secteur pharmaceutique et était relative à leurs émissions de COV, en particuliers cancérigènes, mutagènes et/ou reprotoxiques. L'étude de zone concluait à un indice de risque inférieur à la valeur au dessus de laquelle un risque sanitaire ne peut être écarté.

## Limiter l'impact sanitaire des installations nucléaires de base sur les travailleurs comme sur le public

Pilote de la fiche : ASN

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Contrôler les installations nucléaires de base en phase d'exploitation comme en phase d'arrêt	ASN	😊 en cours de réalisation
Contrôler les rejets dans l'eau des 6 substances prioritaires (benzène, HAP, PCB et dioxines, arsenic, mercure et solvants chlorés) lors des contrôles inopinés des rejets réalisés par l'ASN	ASN	😊 en cours de réalisation

### 😊 Contrôler les installations nucléaires de base en phase d'exploitation comme en phase d'arrêt

Le programme d'inspection annuel a été réalisé conformément aux prévisions. Le bilan de l'année 2011 pour les quatre centrales du Val de Loire est le suivant :

- 85 inspections sur la sûreté nucléaire des centrales en exploitation,
- 39 inspections du travail (vérification de la prise en compte des CMR, lorsqu'ils sont utilisés, dans les analyses de risques et les plans de prévention),

- 27 journées d'inspections lors des arrêts de réacteurs pour renouvellement en combustible. Lors de ces journées, 133 inspections de chantiers<sup>20</sup> ont été réalisées pour 11 arrêts de réacteurs.

### 😊 Contrôler les rejets dans l'eau des six substances prioritaires (benzène, HAP, PCB et dioxines, arsenic, mercure et solvants chlorés) lors des contrôles inopinés des rejets réalisés par l'ASN

Seules les analyses en HAP ont été réalisées en 2011 du fait d'un défaut de programmation de l'action suffisamment en amont. Sur les deux contrôles inopinés réalisés en 2011 sur les sites de **Chinon et Dampierre**, il n'y a eu aucun dépassement sur ce paramètre.

Sur les deux contrôles inopinés réalisés en 2012 sur les sites de **Saint-Laurent et de Belleville**, il n'y a eu aucun dépassement en benzène, HAP, PCB, arsenic, mercure et solvants chlorés au regard de la réglementation nationale.

<sup>20</sup>Un chantier peut être défini comme une intervention sur un matériel précis

# Réduire les risques sanitaires liés aux plantes invasives

Pilote de la fiche : CBNBPc et CPNRC

Actions prévues et état d'avancement

Actions prévues	Pilotes	État d'avancement
Développer les connaissances sur la répartition régionale de ces plantes	CBNBPc / CPNRC / FDGDON 37 / FDPMA 18, 28, 37, 41, 45	☺ en cours de réalisation
Informier et sensibiliser	CPNBPc / CPNRC	☺ en cours de réalisation

## ☺ Développer les connaissances sur la répartition régionale de ces plantes

Cette action se traduit par deux sous-actions : **le développement de formations à la reconnaissance des principales plantes invasives, et la réalisation et la mise à jour de cartes de répartition.**

Concernant les formations, 27 personnes ont été formées en 2011. Deux journées de formation sont prévues et programmées pour 2012, il y en aura sans doute deux autres pour 2013. La formation est destinée aux agents techniques (techniciens de rivières, agents de collectivités...). Chaque journée permet la formation d'une douzaine d'agents. Une journée de formation se divise en deux parties : le matin, en salle, présentation des espèces invasives (avec exemplaires), l'après-midi, sur le

terrain, avec visite de sites envahis et identification des espèces en condition de terrain.

Concernant les cartes de répartition, la mise à jour de ces cartes est annuelle. Cette mise à jour a été effectuée pour 2011 et est en cours pour 2012. Cette action a nécessité la mise en place d'une application MapInfo afin de réaliser les cartographies de répartition de manière automatique. La diffusion du document de synthèse se fait auprès des têtes de réseau départementales du groupe de travail "plantes invasives" mais devrait être ensuite disponible sur le site Internet dédié au groupe (site du Conservatoire d'espaces naturels - CEN - de la région Centre).

## ☺ Informer et sensibiliser

**Des journées de sensibilisation des acteurs** (administrations, élus et techniciens) ont déjà été effectuées dans certains départements en 2011. En 2012, une journée de sensibilisation sera organisée dans chaque département. Les réunions avec des services des collectivités ont permis d'envisager des actions à mettre en place ; certaines collectivités rencontrées ont déjà pris en compte la problématique dans leurs documents d'urbanisme. Le travail de sensibilisation avec les collectivités territoriales et les services de l'État va se poursuivre pour permettre de limiter l'introduction des espèces invasives sur leur périmètre. Ce travail devra être cadré par une stratégie, car pour l'instant les communes rencontrées n'avaient pas été ciblées.

**Une guide sur l'ambrosie et une fiche sur la Berce du Caucase** (cf. figure 7) ont été réalisés en 2011. Ces documents sont destinés aux gestionnaires des milieux et ont été diffusés sous format informatique aux têtes de réseaux qui peuvent alors les redistribuer. Le groupe de travail réfléchit à la réalisation de nouveaux guides sur d'autres espèces végétales invasives.

La première cartographie de l'ambrosie a permis de constater l'ampleur de l'implantation de cette plante extrêmement allergisante. La région Centre est désormais la 3<sup>e</sup> région la plus concernée au niveau national.

Face aux enjeux sanitaires, économiques et environnementaux que représente la lutte contre l'ambrosie, **le GRSE a proposé de renforcer les actions de lutte contre cette plante. Un groupe de**

**travail copiloté par la DREAL, l'ARS et la DRAAF se rapprochera donc du groupe de travail "plantes invasives" afin de :**

- proposer des actions de communications renforcées ciblées auprès des collectivités et des gestionnaires concernées,
- promouvoir des mesures de gestion préventives et curatives,
- évaluer l'opportunité de mise en place de mesures réglementaires de portée régionale ou départementales.

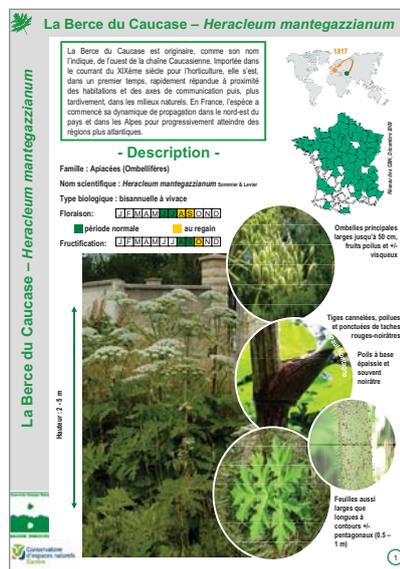


Figure 7 : Fiche sur la Berce du Caucase (CEN Centre)

# Synthèse

La région Centre dispose depuis maintenant quelques années d'un second Plan régional santé environnement (PRSE 2). Ce document, adopté par arrêté préfectoral le 24 décembre 2010, a fait ici l'objet d'un bilan à mi-parcours.

Ce bilan est globalement positif car il met en évidence que sur les 61 actions envisagées du PRSE 2, 5 ont été réalisées et 47 sont en cours de réalisation. Il convient de noter que le PRSE 2 est composé en grande partie d'actions pluriannuelles pour lesquelles l'appréciation de l'avancement doit s'inscrire également sur la durée. Seules 8 actions n'ont pas encore été engagées et 1 action a été réorientée.

Le PRSE 2 est donc bien engagé, il est cependant nécessaire que les partenaires poursuivent leurs investissements afin de mener à terme l'ensemble des actions du plan et de mettre en œuvre les actions qui n'ont pas encore été initiées.

Le PRSE 2 s'inscrit dans la continuité du PRSE 1 en favorisant les échanges entre les acteurs de la santé environnementale. Cette étroite collaboration des acteurs régionaux conduit à une mise en commun de compétences qui permet de renforcer la prévention des risques pour la santé des populations liés à l'environnement.

# Glossaire

## A

- AAC Aire d'alimentation de captages
- ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ADIL Agence départementale d'information sur le logement
- ANSES Agence nationale de sécurité sanitaire
- ARS Agence régionale de santé
- ASN Autorité de sûreté nucléaire

## B

- BRGM Bureau de recherches géologiques et minières

## C

- CAF Caisse d'allocations familiales
- CARSAT Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- CBNBPc Conservatoire botanique national du bassin parisien, délégation Centre
- CEN Conservatoire d'espaces naturels
- CHSCT Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- CMEI Conseiller médical en environnement intérieur
- CMR Cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques
- CNPE Centre nucléaire de production d'électricité
- CNRS Centre national de recherche scientifique
- CO<sub>2</sub> Dioxyde de carbone
- COV Composés organiques volatiles
- CPNRC Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre

## D

- DDASS Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
- DDI Direction départementale interministérielle
- DDT Direction départementale des territoires
- DGS Direction générale de la santé
- DIRECCTE Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DRAAF Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DRIEE Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
- DROM Départements et régions d'outre-mer
- DTA Dossier technique amiante
- DT-ARS Délégation territoriale de l'Agence régionale de santé
- DUP Déclaration d'utilité publique

## E

- EDF Électricité de France
- EPRP Enseignement de la Prévention des Risques Professionnels

## F

FDGDON Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles  
FDPPMA Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
FRACA-MA Fédération régionale des acteurs culturels et associatifs de la musique amplifiée

## G

GRSE Groupe régional en santé environnement

## H

HAP Hydrocarbures aromatiques polycycliques

## I

ICARE Institut de combustion aérothermique réactivité et environnement  
ICPE Installations classées pour la protection de l'environnement  
INERIS Institut national de l'environnement industriel et des risques  
INRS Institut national de recherche et de sécurité

## L

LHI Lutte contre l'habitat indigne

## M

MFC Mutualité française Centre

## P

PCB Polychlorobiphényles  
PDE Plan de déplacements entreprise  
PMI Protection maternelle et infantile  
PNSE 2 Plan national santé environnement seconde génération  
PPC Périmètre de protection de captage  
PRQA Plan régional pour la qualité de l'air  
PRS Projet régional de santé  
PRSE 2 Plan régional santé environnement seconde génération

## Q

QECB Qualité environnementale du cadre bâti

## R

RT 2012 Réglementation thermique 2012

## S

SCHS Service communal d'hygiène et de santé  
SEGPA Section d'enseignement général et professionnel adapté  
SIG Système d'information géographique  
SRCAE Schéma régional climat air énergie

## T

TAR Tour aéroréfrigérante

## Z

ZSCE Zones soumises à contraintes environnementales



Directeur de publication : M. le Préfet de région Centre  
DREAL : 5 avenue Buffon - BP 6407 - 45064 ORLÉANS CEDEX 02 - [www.centre.developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr)  
ARS du Centre : 131 Faubourg Bannier ; BP 74409 - 45044 ORLÉANS CEDEX 1 - [www.ars.centre.sante.fr](http://www.ars.centre.sante.fr)  
Conseil Régional du Centre : 9 rue Saint-Pierre Lentin - 45041 ORLÉANS CEDEX 1 - [www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)  
Conception : Service communication ARS du Centre  
Crédits photos : ARS du Centre - Couverture © Concordance  
Dépôt légal ISBN : 978-2-11-129560-5